

Edito



C'est avec un plaisir particulier que je vous accueillerai à Strasbourg les 5 et 6 décembre prochain.

En effet, les Entretiens territoriaux de Strasbourg fêteront cette année leur 10^e anniversaire. Je tiens ici à saluer la longévité de ce rendez-vous annuel et unique de rencontre entre les équipes de direction des collectivités territoriales, les élus – que je souhaite toujours plus nombreux dans cette manifestation – ainsi que tous les acteurs locaux engagés dans les politiques publiques.

Je remercie aussi tous les coordinateurs d'ateliers, en particulier les associations professionnelles, qui répondent, chaque année et depuis le lancement des ETS, présents pour organiser et animer les débats.

Enfin, les ETS ont gagné au fil des éditions une reconnaissance et une qualité qui confortent le CNFPT dans son rôle de plate-forme d'échanges d'expérience, d'expertise et d'accompagnement des politiques publiques.

Pour cette 10^e édition, j'ai souhaité valoriser l'action de plus en plus déterminante des collectivités territoriales face aux grands défis de la société.

Lutte contre les discriminations, droit au logement, responsabilité sociale des acteurs économiques, défi de la participation collective en France et en Europe, enjeux de citoyenneté auprès des jeunes, solidarités inter-générationnelles, adaptation des territoires aux nouvelles mobilités géographiques, sociales ou culturelles, déclinaisons opérationnelles du développement durable..., illustreront ainsi les principaux thèmes de nos débats.

J'ai également souhaité cette année mettre l'accent sur le développement durable, priorité nationale mais aussi pour les collectivités territoriales. Nous en débattons ensemble lors de notre conférence plénière placée sous la thématique suivante : *"Développement durable : quelles urgences pour les collectivités ?"*

Au plaisir de vous accueillir nombreux à Strasbourg, je vous donne rendez-vous pour fêter ensemble cet anniversaire, dans la convivialité et la richesse de nos échanges !

ANDRÉ ROSSINOT
Maire de Nancy et Président du CNFPT

Cocktail de bienvenue

Mardi 4 décembre
à partir de 19h30
Musée d'art moderne et
contemporain de Strasbourg

Soirée "Rêveries autour
des toiles"

Les collectivités territoriales et la société française : les 10 défis à relever

- 36 ateliers et rencontres professionnelles
- 7 débats partenariaux
- Des rencontres institutionnelles
- Un espace exposant avec nos partenaires privés
- Une librairie territoriale
- Une conférence thématique TGV Est

Conférence plénière

Mercredi 5 décembre
de 17h30 à 19h

"Développement durable :
quelles urgences pour
les collectivités ?"

Soirée anniversaire

"Nuit Blanche"

Mercredi 5 décembre
à partir de 19h
Palais de la musique et des
congrès de Strasbourg

Programme

Mardi 4 décembre 2007

De 19h30 à 22h

Cocktail de bienvenue MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN DE STRASBOURG

Soirée "Rêveries autour des toiles"

C'est avant l'effervescence des débats et des rencontres que les participants sont invités à découvrir ou mieux connaître le magnifique musée d'art moderne et contemporain de la ville de Strasbourg. Audacieuse idée que de faire se rencontrer ces sensations plurielles de quelques instants : visions subjectives d'amateurs d'art, émotions ressenties des peintures, curiosités des collections présentées en ce mois de décembre, le tout dans une ambiance poétique et chaleureuse assurée par les jeunes talents du Conservatoire national de région de Strasbourg, invités d'honneur de cette soirée d'ouverture de la 10^e édition des Entretiens territoriaux de Strasbourg. Le Conservatoire a pour vocation l'accès aux pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales associées à la création et à la diffusion. Lieu ouvert sur la ville, il répond chaque année présent aux ETS pour animer nos moments festifs et nous faire partager les créations artistiques de grande valeur de ses musiciens, chanteurs et comédiens.

Mercredi 5 décembre 2007

9h30 à 10h

Ouverture institutionnelle par André Rossinot,
Président du CNFPT.

10h15 à 12h15

p8 > p11

Ateliers

- 1/ Les grandes villes et agglomérations : acteurs au quotidien de la lutte contre les discriminations.
- 2/ Droit au logement : la mixité sociale est-elle opposable ?
- 3/ La démocratie participative en Europe : légitimation de l'action publique ou nouvelle action publique ?
- 4/ Mobilité durable et exclusion : quelle mobilité en banlieue et dans le périurbain ?
- 5/ Solidarités intergénérationnelles : comment les collectivités territoriales s'en saisissent-elles ?
- 6/ Gouvernance locale et mode de gestion des ressources naturelles et énergétiques.

Débats partenariaux

- > Démarches d'évaluation des risques professionnels dans les collectivités territoriales.
- > L'enjeu climatique : contrainte ou moteur du développement des territoires ?

13h30 à 15h

p12 > p13

Atelier

7/ Egalité des chances : concilier performance économique et responsabilité sociale.

Rencontres institutionnelles

- > Présentation de l'offre de formation 2008 de l'INET.
- > Présentation du rapport "Perceptions et perspectives du dialogue social dans les collectivités territoriales" réalisé en 2007 pour le CSFPT par les élèves administrateurs territoriaux de la promotion Théodore Monod (CNFPT-INET).
- > Présentation de l'étude sur l'impact des transferts de compétence sur les régions et départements menée par la mission décentralisation du CNFPT.

Débats partenariaux

- > La protection sociale comme levier du management des ressources humaines : comment s'inspirer du secteur privé.
- > La logistique : mise en perspective des atouts, complémentarité et synergies dans une perspective transfrontalière (axe Luxembourg / Grand Est).
- > Quel rôle des collectivités territoriales pour faire accepter de nouveaux ouvrages d'intérêt public ?

15h30 à 17h30

p14 > p16

Ateliers

- 8/ La participation des citoyens à l'élaboration et au suivi des projets communautaires.
- 9/ Inégalité des chances, inégalités sociales : quelles réponses... sociales... ou libérales ?
- 10/ La mobilisation des acteurs publics pour la restructuration de site après fermeture d'entreprise : l'exemple de SEB dans les Vosges.
- 11/ Plate-formes de services et réponses aux usagers : 3 exemples européens.
- 12/ Raréfaction budgétaire et pression fiscale : une incitation à revisiter nos modes de gouvernance.
- 13/ Le développement durable, cœur de cible des démarches qualité.
- 14/ Nouvelle mobilité, nouveaux rythmes : quels enjeux pour les services publics de la culture ?
- 15/ Forum des syndicats du CNFPT.

17h30 à 19h

p17

Conférence plénière

"Développement durable : quelles urgences pour les collectivités ?"

A partir de 19h

p18 > p19

Soirée anniversaire

PALAIS DES CONGRÈS DE STRASBOURG

"Nuit Blanche"

9h à 11h

p20 > p23

Ateliers

- 16/ De nouvelles voies d'accès à la citoyenneté : les missions locales au service des jeunes.
- 17/ Les collectivités territoriales seront-elles à l'origine des prochaines réformes sociales ?
- 18/ Le défi de la participation collective.
- 19/ Les relations financières Etat-collectivités locales en Europe.
- 20/ Autour de la personne dépendante, coordination du maintien à domicile : nouveaux services, nouvelles organisations, nouveaux métiers.
- 21/ La dématérialisation et l'E-administration : catalyseurs et leviers de changement pour les collectivités territoriales.
- 22/ De l'éco-quartier à la politique urbaine durable.

Rencontre off

> Patrimoine et démocratisation culturelle : 37 projets en faveur de l'égalité des chances.

Débat partenarial

> Le recrutement dans les collectivités territoriales : l'enjeu des pratiques managériales pour une fonction publique plus attractive.

11h15 à 13h15

p24 > p27

Ateliers

- 23/ Pluralisme et diversité culturelle dans les recrutements de la fonction publique : enjeux et perspectives.
- 24/ Le rôle des collectivités territoriales face aux enjeux de formation professionnelle.
- 25/ "Politique et utopie".
- 26/ Les territoires ruraux et péri-urbains face à un paysage démographique en mutation : de nouvelles attentes à satisfaire.
- 27/ Développement durable et promotion de la santé : des finalités semblables ?
- 28/ Autonomie financière, marges de manœuvres budgétaires et fiscalité locale.
- 29/ Les collectivités territoriales françaises et le processus de décision européen.

Débat partenarial

> Absentéisme et souffrance au travail : un fléau maîtrisable par le management.

14h30 à 16h30

p28 > p30

Rencontres professionnelles

- A/ Aménagement numérique du territoire, enjeu pour un égal accès aux nouveaux services numériques, au réseau du savoir et au développement économique.
- B/ Déplacements multi-modaux en ville : transports en commun et modes doux, concurrence ou complémentarité ?
- C/ L'intercommunalité peut-elle/doit-elle être chef(e) de file du développement durable dans les territoires ?
- D/ L'observatoire de la performance dans les collectivités locales.
- E/ Territorialisation : menace ou levier de l'action publique ?
- F/ Le changement dans les organisations publiques et le rôle de la communication.
- G/ Pourquoi et comment clarifier le rôle et la place du DGS ?

16h45 à 18h15

p31

Conférence thématique TGV Est

"Vers une Europe à Grande vitesse ?
Juin 2007-Décembre 2007, et après..."

Jeudi 6 décembre 2007

Nouveautés
2007

> Les rencontres professionnelles

du jeudi après-midi, votre rendez-vous privilégié avec les principales associations représentatives des cadres de direction de la fonction publique territoriale.

> Les débats partenariaux,

l'opportunité pour vous de rencontrer des acteurs privés engagés auprès des collectivités territoriales sur de l'expertise ou de l'accompagnement des politiques publiques.

Remerciements

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Ville de Strasbourg
Conseil général du Bas-Rhin
Région Alsace
Conservatoire national de région de Strasbourg

www.strasbourg.fr
www.cg67.fr
www.region-alsace.eu

PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS



Accor services
Caisse des Dépôts
DEXIA Crédit Local
La Gazette des communes
Gras Savoye
Mutuelle Nationale Territoriale
Pricewaterhousecoopers
Réseau Transport Electricité

www.accorservices.com
www.caissedesdepots.fr
www.dexia-creditlocal.fr
www.lagazettedescommunes.com
www.grassavoie.com
www.mnt.fr
www.pwc.fr
www.rte-france.com

Caisse nationale des caisses d'épargne
CNAS
Forum pour la gestion des villes
et des collectivités territoriales
La Poste

www.groupe.caisse-epargne.com
www.cnas.fr
www.forumgestionvilles.com
www.laposte.fr

PARTENAIRES



Dyad Hexagone
Estuaire Consultants
GMF
Institut national du développement local
Institut national du patrimoine
Ecole nationale supérieures des sciences de l'information
et des bibliothèques
AFIGESE

www.dyad.fr
www.estuaireconsultants.com
www.gmf.fr
www.indl.fr
www.inp.fr
www.enssib.fr
www.afigese.fr

PARTENAIRES PRESSE



La Gazette des communes
La Gazette santé social
La Lettre du cadre territorial
Technicités
Association Mode d'emploi
Le Courrier des maires

www.lagazettedescommunes.com
www.lagazette-sante-social.com
www.territorial.fr
www.technicites.fr
www.associationmodeemploi.fr
www.courrierdesmaires.com

Après l'ouverture institutionnelle, 6 ateliers et 2 débats partenariaux sont proposés pour débiter cette 10^e édition.



1

Les grandes villes et agglomérations : acteurs au quotidien de la lutte contre les discriminations.

Organisateurs

- > Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)
- > Haute autorité de lutte contre les discriminations (HALDE)

La HALDE et l'AMGVF ont défini ensemble, sur les domaines d'intervention des villes, les questions sur lesquelles les responsables locaux peuvent témoigner de leurs actions et de leurs pratiques en faveur de la prévention des discriminations. Le point de départ d'une politique en faveur de l'égalité est l'engagement pris par la collectivité en la matière. Nombre de collectivités ont pris des engagements globaux ou spécifiques. Ils sont de différente nature et abordent plus ou moins directement la question de la promotion de l'égalité et de la discrimination. Les engagements écrits sur la mise en œuvre de politiques publiques

dont les effets attendus doivent contribuer à promouvoir davantage l'égalité, sont nombreux. Les élus s'engagent en propre et/ou sont parties prenantes de programmes pluri-annuels qui mobilisent naturellement d'autres partenaires (contrats de ville, plans de lutte contre les discriminations...). La conception d'un véritable cadre de référence nourri des initiatives et des expériences des villes constitue un appui important pour les collectivités locales dans leurs démarches de promotion de l'égalité. La mise en œuvre de ce cadre de référence constitue l'essentiel de la démarche poursuivie par la HALDE et l'AMGVF.



2

Droit au logement : la mixité sociale est-elle opposable ?

Organisateur

- > Association "Urbanistes des Territoires"



3

La démocratie participative en Europe : légitimation de l'action publique ou nouvelle action publique ?

Organisateur

- > Association EUROPA



4

Mobilité durable et exclusion : quelle mobilité en banlieue et dans le périurbain ?

Organisateurs

- > Groupement des autorités responsables de transport (GART)
- > Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)

Se loger est un besoin vital et l'exclusion du logement en entraîne beaucoup d'autres. La révolte des SDF est là pour nous le rappeler. La complexité des mécanismes de financement du logement en France, l'éclatement des compétences et les intérêts divergents qui s'expriment d'une commune à l'autre, d'une intercommunalité à l'autre, rendent l'offre diversifiée de logements difficile. Le logement devient un produit financier pour certains, un besoin inaccessible pour une partie des ménages français. La loi DALO rend le droit au logement opposable, l'Etat en est le garant. Mais pourra-t-il ordonner l'offre de logements très sociaux et plus généralement la mixité sociale sans revoir l'organisation des responsabilités impliquant les diffé-

rents acteurs des politiques de l'habitat ? La décentralisation des aides à la pierre de l'Etat vers les EPCI volontaires est un premier pas qui place les intercommunalités au niveau de chef de file des politiques de l'habitat. Les communes gardent toutefois la compétence urbanisme et sont souveraines pour traduire les objectifs des programmes locaux de l'habitat dans leurs plans locaux de l'urbanisme... Comment la loi DALO, qui marque le retour de l'Etat, pourra-t-elle influencer sur le protectionnisme local ? La concurrence entre les différentes politiques urbaines, la faiblesse de l'implication des acteurs et parfois le manque de cohérence des actions publiques ne sont-ils pas les signes d'une vision de l'aménagement du territoire à court terme ?

La démocratie représentative montre partout ses limites. Les citoyens, quel que soit le pays d'Europe considéré, souhaitent plus de transparence, plus d'informations, plus de motivation des décisions... Ils veulent également prendre part aux débats publics, sans doute davantage qu'aux décisions publiques elles-mêmes. C'est la raison pour laquelle, si des procédures telles que le droit de pétition et le référendum local sont mises en œuvre dans plusieurs Etats (Pologne, France), d'autres formes, plus indirectes, de participation se développent : cercles d'études et de projets en Suède ou en Allemagne, comités et conseils territoriaux en Espagne, comités de quartiers en France, recours aux associations avec un très haut degré de confiance de la part des adhérents (Pologne), mais aussi commissions des usagers des services publics...

La démocratie va-t-elle alors évoluer en Europe vers une démocratie consociative sur la forme belge (système très décentralisé fonctionnant avec un consensus important) ou vers une démocratie de proximité, où les élus locaux auront un rôle important, épaulés par les citoyens au sein de structures fortes, soucieuses de contrôler l'action locale, mais consultatives ? Faut-il inventer un nouveau modèle, qui, au-delà de l'indispensable légitimation de l'action publique, conduirait à changer cette action, à la rendre plus innovante et plus dynamique, à améliorer également les processus de contrôle des politiques publiques locales ? Une approche comparative est indispensable en ce domaine, permettant une redéfinition du rôle des élus locaux, de leur positionnement, de leur relation avec les citoyens.

Les dernières enquêtes ménages montrent que les déplacements à pied, en transport collectif et en vélo augmentent dans les centres villes. C'est aussi dans les villes centres que les offres alternatives à la voiture, le transport collectif bien sûr mais aussi les nouveaux services de mobilité (vélos en libre-service, autopartage, ...) sont les plus développés. Par contre, la voiture reste prépondérante en banlieue et dans le périurbain, du fait d'une offre moins attractive en transport collectif et de la quasi absence de nouveaux services à la mobilité. Du fait de la hausse du coût du foncier, ce sont de plus en plus les catégories les plus aisées qui habitent dans les villes centres alors que les ménages à revenus

plus bas habitent en banlieue ou s'installent dans le périurbain. Par ailleurs, dans les grandes agglomérations, ce sont les CSP bac +2 et plus (qui souvent habitent et travaillent dans les villes centres) qui ont le plus fort taux d'utilisation du transport collectif, financé à près de 80 % par l'impôt. L'atelier abordera les thèmes suivants : • peut-on continuer à avoir un aussi bas niveau de recettes commerciales (environ 20 % si l'on considère investissement et exploitation) si l'on veut développer des services de transport collectif de qualité en banlieue et dans le périurbain ? • quels nouveaux services à la mobilité en banlieue et dans le périurbain ?



Solidarités intergénérationnelles : comment les collectivités territoriales s'en saisissent-elles ?

5

Organisateur
> Gazette Santé Social

L'XXXXX XX XXXXX XX XXXXXXXX
XXXX XX XXXXX XXXXXXXX
XXXXXX XXX XXXXX XXXXX XX
XXXXXX XX XXXXXXXX XXXX XX XXXXX
XXXXXXXX XXXXXXXX XXX XXXXXXXX
XX XXXXX XX XXXXXXXX XXXX XX XXXXX
XXXXXXXX XXXXXXXX XXX XXXXXXXX
XX XXXXX XX XXXXXXXX XXXX XX XXXXX
XXXXXXXX XXXXXXXX XXX XXXXXXXX
XX XXXXX XX XXXXXXXX XXXX XX XXXXX
XXXXXXXX XXXXXXXX XXX XXXXXXXX
XX XXXXX XX XXXXXXXX XXXX XX XXXXX
XXXXXXXX XXXXXXXX XXX XXXXXXXX
XX XXXXX XX XXXXXXXX XXXX XX XXXXX
XXXXXXXX XXXXXXXX XXX XXXXXXXX
XX XXXXX XX XXXXXXXX XXXX XX XXXXX



Gouvernance locale et mode de gestion des ressources naturelles et énergétiques.

6

Organisateur
> Centre d'études des régulations publiques des espaces, de l'économie et de l'environnement (CERP) - Faculté de droit et des Sciences politiques de Nantes

Un des grands défis des collectivités territoriales aujourd'hui est de rendre concret le concept de gouvernance, notamment locale, appliqué à la gestion environnementale. La part d'innovation qu'implique la mise en place de cette gouvernance locale nécessite plusieurs réflexions. Comment s'impliquer dans la gestion des ressources naturelles et énergétiques que sont l'eau, le sol, les déchets, l'énergie ? Par le biais de quelles configurations institutionnelles et normatives ? Les collectivités territoriales ne disposent pas nécessairement de compétences directes dans la gestion des ressources naturelles et énergétiques. Elles doivent donc trouver différents leviers d'action pour s'impliquer et valoriser cet effort. Comment articuler cette implication avec les dispositifs institutionnels et normatifs existants locaux, nationaux et européens ? Lorsque des dispositifs de gouvernance locale sont prévus et encadrés au niveau national, comme c'est le cas pour la gestion de l'eau à travers les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), de nombreux obstacles d'ordre juridique et institutionnel, social et économique restent par ailleurs à solutionner par les collectivités territoriales. Comment être cohérent dans ces objectifs et favoriser une synergie des objectifs et actions ? La gestion des ressources naturelles et énergétiques ne peut se réaliser de façon linéaire. Il existe une interconnexion permanente entre les modes de gestion environnementale qu'il ne faut pas négliger. Celle-ci exige une approche intégrée sous peine de soutenir des actions contradictoires.

Débats partenariaux



Démarches d'évaluation des risques professionnels dans les collectivités territoriales : une vision raisonnée et prospective des enjeux de la maîtrise des risques pour les décideurs territoriaux.

Organisateur
> DEXIA - Sofcap

Le décret du 5 novembre 2001 demande aux collectivités territoriales d'établir leur Document unique d'évaluation des risques professionnels. Un premier état des lieux de pratiques rencontrées nous apporte une vision raisonnée et critique de l'enjeu de la maîtrise des risques pour les dirigeants des collectivités. Au delà des champs originels de la prévention, de nombreux domaines, parmi lesquels la prise en compte des risques psychosociaux, se trouvent encore pour l'heure peu abordés. Conduire l'évaluation des risques dans les collectivités employant un faible nombre d'agents demande la mise en œuvre de pratiques particulières. De même, des stratégies différenciées doivent nécessairement être déployées dans les collectivités les plus importantes (grandes villes, conseils généraux), confrontées à des difficultés propres à leur structure (dispersion territoriale, coordination et cohérence des actions). Au-delà de la satisfaction de l'exigence réglementaire, de telles démarches démontrent-elles durablement leur efficacité dans la prévention des risques professionnels ? Est-il légitime d'attendre un impact de ces actions sur l'absentéisme ? Quels enjeux nouveaux, liés aux exigences de pérennité des démarches, faut-il anticiper pour les années à venir ? L'atelier fondera sa réflexion sur plusieurs retours d'expériences issus de l'activité de Dexia de conseil en santé au travail et sur une analyse prospective des implications de telles démarches pour chacun des acteurs du collectif de travail.



L'enjeu climatique : contrainte ou moteur du développement des territoires ?

Organisateur
> Caisse des dépôts (CDC)

La réduction des émissions de gaz à effet de serre a d'abord été perçue comme une contrainte assignée par les gouvernements aux industriels, au travers de la technique des quotas. Dans la réalité, ce système de quotas ne couvre que 30 % des émissions en France. L'atteinte des objectifs de Kyoto suppose de porter l'action publique à l'échelle des territoires grâce à l'implication des collectivités territoriales, tout à la fois consommatrices d'énergie, parfois productrices, et surtout incitatrices d'une évolution des comportements des acteurs. Au-delà, les contraintes liées à l'enjeu climatique peuvent constituer une chance pour un développement économique endogène et créateur d'emploi dans les territoires. En effet, les industries du développement durable (ou éco-industries) sont souvent portées par des PME, des TPE, des entreprises artisanales, et parfois marquées d'un fort potentiel d'innovation.



En début d'après-midi, 3 rencontres institutionnelles avec le CNFPT et 4 rendez-vous avec nos partenaires sont programmés.

7 Egalité des chances : concilier performance économique et responsabilité sociale.

Organisateur
> La Poste

Performance économique et responsabilité sociale ne sont pas forcément opposées. Certaines entreprises de services peuvent être très performantes tout en assurant des missions de service public. Leurs valeurs, leur éthique donnent le sens de leur action et renforcent leurs spécificités. Ces entreprises qui ne sont pas comme les autres participent de l'égalité des chances. Fortes des missions qui leur incombent de par la loi, l'histoire ou face aux réalités sociales, ces entreprises ont mis en pratique l'égalité des chances

dans différents domaines participant de la cohésion sociale du pays :

- accueil et services aux plus démunis,
- pérennisation de la présence territoriale et du service public,
- égalité des chances et innovation sociale.

Pourtant, leurs engagements et leurs actions reposent sur des équilibres fragiles car leur financement et leurs missions ne sont pas aujourd'hui pérennes. C'est à ces incertitudes qu'il convient d'apporter des réponses pour rétablir et garantir la confiance en l'égalité des chances.

Rencontres institutionnelles

- Présentation de l'offre de formation 2008 de l'INET.**
La direction de l'INET vous présentera l'ensemble de ses formations programmées en 2008 et 2009 destinées aux cadres de direction de la fonction publique territoriale.
- Présentation du rapport **"Perceptions et perspectives du dialogue social dans les collectivités territoriales"** réalisé en 2007 pour le CSFPT par les élèves administrateurs territoriaux de la promotion Théodore Monod (CNFPT-INET).
- Présentation de l'étude sur **l'impact des transferts de compétence sur les régions et départements** menée par la mission décentralisation du CNFPT.

Débats partenariaux

La protection sociale comme levier du management des ressources humaines : comment s'inspirer du secteur privé.

Organisateur
> Mutuelle nationale territoriale (MNT)

La logistique : mise en perspective des atouts, complémentarité et synergies dans une perspective transfrontalière (axe Luxembourg/Grand Est).

Organisateur
> PricewaterhouseCoopers

Quel rôle des collectivités territoriales pour faire accepter de nouveaux ouvrages d'intérêt public ?

Organisateur
> Réseau de transport d'électricité (RTE)

Le Luxembourg dispose aujourd'hui de zones logistiques d'envergure : WSA Bettembourg (fret ferroviaire) et Contern (fret aérien). La position du Luxembourg s'affirme ainsi comme un acteur logistique fort au niveau européen (5^e aéroport pour le fret en Europe, base opérationnelle du 1^{er} opérateur tout cargo en Europe). Toutefois, malgré l'hétérogénéité des prix des terrains au sein de la Grande région, il existe une réelle concurrence entre les régions frontalières d'une même zone géographique pour attirer des sociétés logistiques, créatrices d'activités économiques.

La région Lorraine quand à elle dispose d'un nombre important d'entreprises de la filière logistique, d'infrastructure portuaire, aéroportuaire et routière, ainsi que de nombreuses zones logistiques. A moyen terme, il semble donc important de mettre en synergie ces atouts, concentrés au sein du corridor à forte croissance du développement européen, dans lesquels s'inscrivent le Luxembourg et le Grand Est. A partir de ces expériences, l'atelier s'attachera à démontrer l'effet levier important que peut avoir la logistique sur le développement économique d'un territoire.

Les infrastructures d'intérêt public (routes, voies ferrées, aéroports, centrales et lignes électriques) sont essentielles pour le développement économique. Leur construction, voire parfois leur modernisation, suscitent toutefois des oppositions croissantes. Dans ces conditions, comment concilier les attentes des riverains (intérêts particuliers), des associations ou groupes d'intérêt (intérêt collectif) avec l'intérêt général ? La "démocratie participative" apporte-t-elle une solution ou n'est-elle que le facteur de contraintes supplémentaires ? Quel peut-être le rôle des collectivités territoriales (élus, fonctionnaires) dans ce débat ? Comment nos voisins européens répondent-ils au défi de l'acceptabilité des grandes infrastructures ? Cet atelier analysera en particulier le rôle des débats publics dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'intérêt public et le positionnement des collectivités territoriales.

8 ateliers au programme de l'après-midi.



La participation des citoyens à l'élaboration et au suivi des projets communautaires.

8

Organisateur

> Association des Communautés urbaines de France (ACUF)

Quelques années après la mise en œuvre de lois et règlements instaurant des modalités encadrées de consultation publique sur les projets locaux, l'ACUF a souhaité disposer d'un état des lieux des pratiques de démocratie participative dans les différentes communautés urbaines, et, au-delà, dans les collectivités locales françaises et européennes. Il s'agit également de faire le point sur les dispositifs existants et de pouvoir émettre des propositions d'amélioration. Cette évaluation constitue la base d'un travail de définition de modalités d'organisation de la consultation publique plus performante.

Cette étude, réalisée par des étudiants de Sciences po, a pour objectifs de :

- recenser toutes les procédures réglementant la démocratie participative,
- mener une enquête permettant de dresser un état des lieux des pratiques de démocratie participative des communautés urbaines dans le cadre de ces procédures réglementaires et en dehors d'elles,
- réaliser un travail de benchmarking sur les pratiques de démocratie participative dans différents pays d'Europe,
- présenter des préconisations pour améliorer les moyens de la démocratie participative et les développer à l'échelle des communautés urbaines.



Inégalité des chances, inégalités sociales : quelles réponses... sociales... ou libérales ?

9

Organisateur

> La Lettre du cadre territorial

Quelques mois après des élections qui voulaient présenter deux projets de société, l'atelier vous invite à un débat sur le fond entre deux approches, deux parcours, deux analyses autour d'un fil d'Ariane : peut-on et comment peut-on concilier social et libéralisme ?



10

La mobilisation des acteurs publics pour la restructuration de site après fermeture d'entreprise : l'exemple de SEB dans les Vosges.

Organisateur

> Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE)

Afin de s'adapter aux mutations rapides de son environnement, le Groupe SEB, leader mondial dans le petit équipement domestique, a décidé de réorganiser sa production en fermant trois unités de production. Cette réorganisation doit entraîner la fermeture début 2008 de l'usine du site du Syndicat dans les Vosges employant 439 salariés. L'atelier exposera un exemple concret de mobilisation de l'ensemble des acteurs afin d'assurer la mutation économique d'un territoire et de favoriser la création d'activité économique sur un site confronté à un processus de destruction d'emplois. Il s'agit de présenter le rôle joué par chacun des acteurs, leur coordination et le

processus adopté pour assurer le suivi de cette mutation économique. Dans les Vosges, le processus engagé a permis notamment de déboucher sur la reprise du site du Syndicat par l'entreprise canadienne Modulex, spécialisée dans la construction de bâtiments en structure bois. A terme, 500 emplois doivent être créés sur le site. Pour arriver à ce résultat, tous les acteurs publics se sont mobilisés : les services de l'Etat sous la direction du Préfet, les collectivités locales notamment le Conseil général des Vosges et le Conseil régional de Lorraine mais aussi l'Agence française pour les investissements internationaux. L'entreprise SEB a également été partie prenante du processus.



11

Plate-formes de services et réponses aux usagers : 3 exemples européens.

Organisateur

> Ville de Lyon

L'administration électronique - ou e-administration - vise à améliorer la qualité et la rapidité de la prestation fournie, tout en réduisant le coût pour l'administration grâce à des économies d'échelle et des gains de productivité. Centrée sur l'usager, elle permet d'améliorer la satisfaction de ce dernier. L'administration électronique en est encore à ses débuts, elle nécessite des investissements matériels, logiciels, humains, financiers et temporels importants. Certains services existent déjà mais beaucoup sont encore à inventer ou à développer pour qu'un plus grand nombre y ait accès. Elle ne se limite pas à Internet. Afin de la mettre en place, il faut développer

des services électroniques accessibles par le Net, mais aussi par d'autres canaux, qu'il s'agisse d'une borne interactive, d'un papier, d'un téléphone ou par l'intermédiaire d'un agent public. L'e-administration s'impose aujourd'hui comme un enjeu incontournable de la modernisation de l'administration, puisqu'elle touche l'ensemble de l'action publique et la relation avec l'usager. La ville de Lyon, engagée dans une plate-forme de services en ligne expérimentée dans un premier temps au sein de la direction de l'éducation, associera dans cet atelier les villes de Barcelone et Birmingham qui ont développé des expériences identiques depuis plusieurs années.



12

Raréfaction budgétaire et pression fiscale : une incitation à revisiter nos modes de gouvernance.

Organisateurs

> Association des administrateurs territoriaux de France (AATF)
> Caisse nationale des caisses d'Epargne (CNCE)

La raréfaction budgétaire conduit de plus en plus de collectivités à revoir leurs processus de négociation budgétaire. L'objectif est d'inciter les décideurs à faire des choix en termes de politique publique et plus uniquement en terme quantitatif. La mise en place de processus de décision de type LOLF et la diffusion de l'évaluation des politiques publiques participent à cette dynamique et incitent à la réflexion permanente sur la pertinence des politiques publiques menées au moment des choix budgétaires. L'évaluation de la pertinence

de ces politiques conduit de facto les collectivités à repenser leurs modes et leurs champs d'intervention sur leur territoire pour compenser la croissance des dépenses liées à leurs compétences obligatoires et limiter l'évolution des charges de structure grâce à la mutualisation entre collectivités. Cette raréfaction budgétaire, subie par les collectivités locales, participe ainsi à la naissance d'une nouvelle gouvernance territoriale tant dans les modes d'intervention des collectivités locales que dans la répartition des compétences entre elles.



Le développement durable, cœur de cible des démarches qualité.

13

Organisateur

> Assemblée des départements de France (ADF)



Nouvelles mobilités, nouveaux rythmes : quels enjeux pour les services publics de la culture ?

14

Organisateurs

> ENSSIB
> Elèves conservateurs territoriaux de bibliothèques (CNFPT/INET)



Forum des syndicats du CNFPT.

15

Organisateur

> Organisations syndicales membres du conseil d'administration du CNFPT

ADF a engagé une réflexion sur le thème "démarche qualité, levier du développement durable". Un groupe de travail national a été constitué, associant les 102 départements de France, des collectivités locales, des universitaires, des chercheurs, des consultants, des associations agissant dans le secteur de la qualité, du management, de l'achat public ou du développement durable (administrations centrales, AFAQ/AFNOR, France qualité publique, association des acheteurs des collectivités territoriales...). Ce groupe de travail s'est conclu au

premier semestre 2007 par la présentation d'un "micro-guide de la gestion durable" et de cinq mini-guides sur la maîtrise d'ouvrage, l'achat durable, l'évaluation des politiques publiques, les démarches qualité et le développement durable. L'objectif de cette réflexion est de présenter les résultats, contributions et propositions, illustrés d'expériences issues des départements ou de travaux de recherche, lors de la Conférence européenne sur la qualité dans les services publics en octobre 2008. Cet atelier sera l'occasion d'un premier bilan de cette réflexion collective.

Les mobilités ont explosé dans nos sociétés, sonnant la fin des valeurs sédentaires. Ce nouveau mode de vie est associé à une nouvelle culture du temps : temps et mobilité ne s'entendent plus l'un sans l'autre. Les acteurs publics, prenant acte de cette évolution des territoires en "aires du temps", développent des politiques temporelles. Cependant, cette mobilité, si elle crée des libertés nouvelles, provoque de nouvelles exclusions et inégalités (des "néo-sédentaires" astreints à résidence) et peut accentuer le risque de dilution du lien social. L'enjeu démocratique rend donc impératif la poursuite et le renouvellement de la réflexion sur les concepts de proximité et d'accessibilité, en les déclinant au plan spatial, temporel et social.

La réflexion sur l'aménagement du territoire a désormais intégré la dimension culturelle. Celle sur l'aménagement de la mobilité doit aujourd'hui inclure les acteurs culturels et tout particulièrement les services publics de la culture. Quelles peuvent être leurs évolutions dans ce nouveau contexte ? Comment les services publics de la culture peuvent-ils accompagner et réguler cette mutation sociétale ? Ces questions permettront d'aborder l'impact des politiques temporelles, l'accessibilité des équipements (en terme spatial et en terme d'horaires), leur attractivité (générant mobilités géographique et sociale) et la mobilité des services eux-mêmes (actions "hors les murs", services nomades)...

Conférence plénière - Mercredi 5 - De 17h30 à 19h "Développement durable : quelles urgences pour les collectivités ?"

Organisateur

> CNFPT

Animateur

> Emmanuel KESSLER,
rédacteur en chef adjoint,
Chaîne "Public Sénat"

Le développement durable est une priorité nationale. Il l'est aussi pour les collectivités territoriales à travers leurs politiques de préservation des ressources naturelles et énergétiques, de transport public, de développement économique, d'aménagement du territoire... Comment lutter à l'échelle locale contre les risques de grands déséquilibres environnementaux, écologiques, sociaux, économiques ? Quelle posture nouvelle en termes de gouvernance locale, nationale voire internationale ?



Une soirée exceptionnelle
ponctuée par un dance floor
très technicolor
à ne manquer
sous aucun prétexte !

Une invitation à vous laisser porter
par un monde imaginaire décliné
en **danse, musique, chants et
poésies**, un univers tout de **blanc**
vêtu dans lequel les touches
chromatiques apportées aux
buffets laisseraient la place à
la lumière et à son cortège
d'animations surprenantes.

ets 10 ANS
SOIREE ANNIVERSAIRE

“Nuit Blanche”

Mercredi 5 décembre à partir de 19h
Palais de la musique et des congrès
de Strasbourg

Une magie nocturne parrainée par nos partenaires privilégiés :



Rendez-vous dès 9h avec un choix de 9 rencontres !



De nouvelles voies d'accès à la citoyenneté : les missions locales au service des jeunes.

16

Organisateur

> Conseil national des missions locales



Les collectivités territoriales seront-elles à l'origine des prochaines réformes sociales ?

17

Organisateur

> Agence nouvelle des solidarités actives

Des formes d'expression citoyennes ont été inventées ces dernières années dans les villes et les quartiers : conseils municipaux de la jeunesse, conseils de quartiers, conseils d'usagers...

Cependant, force est de constater que les jeunes, notamment ceux qui sont le plus en difficulté et issus des zones urbaines sensibles, ne se sentent pas concernés ou intéressés par ces possibilités d'expression, alors qu'ils ont des "choses à dire" sur des sujets tels que le logement, le transport, l'emploi, la sécurité dans leur quartier...

Des pratiques innovantes pour inventer de nouvelles formes d'expression citoyenne ont été mises en place pour ces jeunes par les 400 missions locales

chargées de leur insertion sociale et professionnelle. Ces dernières ont initié plus d'une centaine d'actions privilégiant la prise de parole, le débat citoyen, des propositions aux élus : forum des institutions, baromètre de la citoyenneté, ateliers citoyens, découverte des institutions, parcours citoyens, comités de jeunes ambassadeurs de la citoyenneté, école de la citoyenneté... Ces initiatives permettent à ces jeunes de mieux comprendre le fonctionnement de notre démocratie, de rencontrer des élus, de découvrir leur travail et de débattre avec eux. Elles sont souvent le "passage préalable" à une prise de conscience citoyenne qui permet de s'exprimer et d'agir dans les villes et les quartiers de façon constructive.

La complexification de la question sociale, l'augmentation du nombre de bénéficiaires de minima sociaux, des contraintes budgétaires croissantes et l'éclatement des compétences dans ce domaine conduisent les collectivités territoriales à chercher des voies nouvelles pour améliorer l'efficacité de leur intervention sociale. Pour accroître leurs marges de manœuvre, un droit à l'expérimentation est garanti par la Constitution (loi du 31 décembre 2006 portant loi de finances et loi du 5 mars 2007 relative au droit au logement opposable). Il les autorise à déroger au droit commun sur les conditions d'intéressement des allocataires du RMI, ainsi que sur certaines règles applicables aux contrats aidés afin de mettre en œuvre un équivalent de contrat unique d'insertion. D'autres lois

devraient permettre, à court ou moyen terme, d'élargir encore les possibilités d'expérimentation.

L'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) accompagne depuis janvier 2006 une quinzaine de collectivités territoriales dans la mise en place de démarches innovantes en matière sociale. Quatre principes concourent à l'originalité de ces démarches : leur caractère expérimental, la mobilisation au niveau local de tous les acteurs concernés (institutions, entreprises, associations), la mutualisation des bonnes pratiques et la participation des bénéficiaires à toutes les étapes du processus. Les collectivités territoriales sont ainsi susceptibles de devenir les catalyseurs d'un processus innovant, partant du niveau local pour favoriser l'émergence de réponses originales aux nouvelles problématiques sociales.



Le défi de la participation collective.

18

Organisateur

> Association Mode d'Emploi (AME) - Groupe Territorial



Les relations financières Etat et collectivités locales en Europe.

19

Organisateurs

> Association finances-gestion-évaluation (AFIGESE)
> Association EUROPA
> Dexia Crédit Local



Autour de la personne dépendante, coordination du maintien à domicile : nouveaux services, nouvelles organisations, nouveaux métiers.

20

Organisateur

> CNFPT - Pôles santé et social

La liberté d'agir dans l'espace public a été le combat le plus important de l'histoire de l'humanité. Nul mouvement social, nul changement historique n'est possible si des individus n'usent pas leur volonté et leur action dans un projet collectif. C'est cet engagement qui rend possible le fonctionnement de toutes les organisations collectives (partis, syndicats, associations...) qui déterminent et permettent la poursuite de l'intérêt général. Or on constate, sinon une désaffection, tout au moins une crise de confiance dans les formes d'engage-

ments collectifs qui ont marqué le 20^e siècle. Partis, syndicats, associations, collectivités locales, tous constatent (et pour certains regrettent) une évolution vers une participation qui s'inscrit plus dans l'instant, sur le projet, que sur un parcours ou sur des valeurs. La culture du zapping inquiète car elle fragilise les anciens modes d'organisation. Participer oui mais quand on veut ou l'on veut, quitte à ne pas forcément le faire avec les autres (notamment au niveau des nouveaux médias et espaces communautaires sur le web).

Les finances locales représentent aujourd'hui, avec près de 200 milliards d'euros, plus de la moitié du budget national. Pour autant, les évolutions récentes (valeur constitutionnelle de la péréquation, réformes limitées ou ambiguës de la fiscalité locale) n'ont pas encore fait émerger les conditions et le cadre d'une relation partenariale saine entre l'Etat et les collectivités locales. La Conférence sur les finances publiques ne constitue qu'un pis-aller expéditif. Comment, en Europe, est organisée cette relation ? Quelle part les collectivités locales ou leurs institutions représentatives prennent-elles dans la définition de la "règle du jeu" qui les

concerne ? Quelles sont l'importance et le cadre juridique et financier des mouvements financiers entre l'Etat central et le tissu local ? La répartition nationale d'impôts est-elle appelée à devenir, un jour ou l'autre, la solution la plus répandue ? La péréquation "horizontale" est-elle un outil généralisé, efficace et accepté ?

Telles sont quelques-unes des questions qu'un regard approfondi sur les pratiques de différents pays, fédéraux ou non, membres ou non de l'Union européenne, permettra d'évoquer avant d'en tirer, peut-être, des conclusions, voire des exemples, pour élaborer en France un véritable "Pacte" de croissance et de solidarité...

Le paysage de la prise en charge à domicile des personnes dépendantes se complexifie. Les services privés se développent, les politiques publiques s'ajoutent, la qualification des emplois d'aide à la personne évolue, la multitude des intervenants autour de la personne oblige à des coordinations pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles.

Les dimensions de l'intervention des collectivités territoriales dans ce domaine doivent être réfléchies en fonction de l'ensemble de ces éléments et des enjeux qu'ils impliquent ; enjeux différents pour la qualité de vie et le maintien de l'auto-

nomie de la personne et économiques pour la société.

La construction de l'intervention de demain des collectivités territoriales dans ce champ doit se préparer aujourd'hui.

Autour de la personne, la coordination du maintien à domicile exige de nouveaux savoirs-faire. Au-delà des compétences de gestionnaire, de management et d'une profonde connaissance des problématiques du vieillissement ou du handicap, il s'agit, pour les cadres coordinateurs, d'anticiper les évolutions qui se dessinent, d'impulser des projets, de conseiller la politique des collectivités territoriales.



La dématérialisation et l'E-administration : catalyseurs et leviers de changement pour les collectivités territoriales.

21

Organisateur
> Ville de Chelles



De l'éco-quartier à la politique urbaine durable.

22

Organisateur
> CNFPT - Mission développement durable

Rencontre off

Patrimoine et démocratisation culturelle : 37 projets en faveur de l'égalité des chances.

Organisateurs
> Institut national du patrimoine (INP)
> Elèves conservateurs territoriaux du patrimoine (promotion St-John Perse, CNFPT/INET)

Il est aujourd'hui impossible d'échapper à l'e-administration face à la montée des nouvelles technologies de la communication et de l'information. Ce mode d'échanges fait maintenant partie intégrante de nos habitudes de travail. Il s'agit même pour certains de l'un de nos principaux enjeux.

Or, cette vision, que l'on veuille ou non l'admettre, bouleverse nos habitudes et contraint à revoir, parfois profondément, nos propres organisations. En effet, le simple fait de mettre en place un projet de "dématérialisation" exige une vue d'ensemble touchant tous les services que ce soit les ressources humaines, la comptabilité

et la commande publiques, le contrôle de légalité...

Cette cohérence, indispensable, n'est pas simple à mettre en œuvre. Il convient de fédérer l'ensemble des services qui doivent apprendre et s'approprier ces outils et revoir leur mode de fonctionnement et leurs organisations.

Ce n'est qu'après cette étape que l'on peut aborder sereinement les notions telles la modernisation des services, la maîtrise des coûts, l'amélioration de la productivité et de la qualité des services... Ce qui était vu comme une contrainte au départ s'avère par suite un outil d'aide au changement.

Une ville durable est une ville où la politique urbaine a la possibilité de puiser des expérimentations dans les éco-quartiers. C'est aussi une ville dans laquelle la durabilité est moins attachée au quartier qu'à l'épanouissement de l'individu dans son cadre de vie.

Comment analyser les processus d'évolution de la cité qui tendent vers une ville durable ?

En rayonnant à partir des zones stratégiques inscrites dans les plans d'aménagement, la démarche environnementale des collectivités territoriales doit pouvoir diffuser sur l'ensemble de l'aire urbaine.

Même si chaque site urbain dispose d'une spécificité, il s'avère nécessaire d'intégrer les contraintes environnementales et d'énergie dans un projet urbain global.

Afin de fabriquer de la "cohérence urbaine", la ville doit imaginer et mettre en œuvre au sein d'une démarche "développement durable" une mixité urbaine et sociale.

Enfin, la création de lieux extérieurs où l'on pratique une activité permettant d'acquérir et de diffuser "considération" et "reconnaissance" nécessite de réinventer une gouvernance des rues.



Débat partenarial



Le recrutement dans les collectivités territoriales : l'enjeu des pratiques managériales pour une fonction publique plus attractive.

Organisateurs
> Accor services
> CNAS

Avec des candidats de plus en plus exigeants en termes de sens dans leur travail et de qualité de vie en général, les collectivités doivent proposer pour leurs recrutements des arguments décisifs, rémunération, confort, temps de travail...

Mais quels sont les critères qui font aujourd'hui l'attractivité de tel ou tel type de collectivité ?

Ce contexte de concurrence entre les collectivités va-t-il entraîner une surenchère des avantages sociaux ? Comme dans le secteur privé, les collectivités doivent-elles revoir leur politique de recrutement pour attirer les cadres de demain mais aussi fidéliser leurs agents ?

La nouvelle loi de modernisation de la fonction publique donnera-t-elle un nouveau souffle pour l'action sociale à destination des agents ?

Autant de questions auxquelles les intervenants de notre débat se chargeront de répondre.



Développement durable et promotion de la santé : des finalités semblables ?

27

Organisateur

> Association nationale des médecins des collectivités territoriales (Méditoriales)



Autonomie financière, marges de manœuvres budgétaires et fiscalité locale.

28

Organisateur

> Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales



Les collectivités territoriales françaises et le processus de décision européen.

29

Organisateur

> Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)

Le développement durable, enjeu majeur de notre société, est au cœur des politiques publiques. Les résolutions mondiales prises dans ce domaine affirment le rôle premier des collectivités à cet égard.

A côté de l'impératif de concilier les approches écologiques, économiques et sociales, les enjeux du développement durable s'organisent autour des principes de solidarité intergénérationnelle, de précaution, d'équité, de responsabilité et de participation. Si la notion de gouvernance y prend une place toute particulière, il en est de même pour les questions de santé. La promotion de la santé s'appuie sur la

capacité de l'homme à avoir une action sur les éléments qui ont un impact sur sa santé (déterminants économiques, environnementaux, sociaux, travail, éducation,...). Elle rejoint par ses principes et ses modes d'intervention ceux du développement durable. Les collectivités sont, là encore, désignées par les instances internationales comme des acteurs premiers.

Ainsi, le concept de ville-santé développé par l'OMS s'appuie sur les notions de participation des habitants, de partenariat et de transversalité entre les politiques publiques, notions que l'on retrouve aussi dans la mise en place des agendas 21 locaux.

Les trois thématiques financières suivantes seront abordées dans cet atelier :

- L'autonomie financière des collectivités locales.

Avec l'adoption en 2004 de la loi organique relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales, la notion d'autonomie financière est revenue sur le devant de la scène. Quels sont les différents niveaux d'autonomie constatés dans les collectivités ? Comment cette autonomie a-t-elle évolué ces dernières années ? Quelles inégalités existent entre les territoires ? La notion d'autonomie financière va-t-elle de pair avec richesse financière ?

- Les marges de manœuvres budgétaires. Dans certaines collectivités, l'acte II de la décentralisation a entraîné un rétrécissement des marges de manœuvres budgétaires. Dans le même temps, une "inflation locale" galopante alourdit mécaniquement les budgets alors que la reprise

des charges financières, désormais constatée pour toutes les catégories de collectivités, laisse entrevoir des lendemains difficiles.

Dans ce contexte, comment retrouver des marges de manœuvres financières ? Quels secteurs peuvent engendrer des économies ?

- La fiscalité locale.

L'évolution de la fiscalité locale a été à l'origine de nombreux débats ces dernières années. Pour autant, elle n'est que la conséquence de l'équilibre nécessaire au vote des budgets.

Comment interpréter ces hausses successives de l'impôt local ? Quelle évolution de la fiscalité locale dans les années à venir ? Parallèlement, le système fiscal local est à bout de souffle. Quelles orientations envisager pour le système fiscal local ? De nouveaux leviers peuvent-ils être actionnés pour redynamiser les recettes des collectivités ?

Les décisions prises par les institutions de l'Union européenne (Commission, Conseil, Parlement) influencent en profondeur la vie des collectivités territoriales et des citoyens. Il est désormais impossible de se désintéresser des questions européennes alors qu'il est communément admis que 60 % à 70 % de la législation intéressant les collectivités découle de directives européennes ou de textes européens.

Les grandes villes et leurs agglomérations sont particulièrement concernées. En premier lieu, l'avenir des grandes villes françaises se joue dans leur capacité à rayonner au niveau européen, comme l'a démontré un rapport de la DIACT de 2003.

En second lieu, le champ de leurs compétences interfère largement avec les directives européennes : en matière

de déchets (collecte, élimination), d'organisation des services publics locaux (sociaux, de transport), aides aux entreprises, etc.

Il convient aussi de s'interroger sur le rôle que peuvent jouer les collectivités territoriales dans les différentes étapes de la procédure de décision et sur la meilleure manière de procéder.

La représentation des intérêts des grandes villes sur les décisions européennes doit se faire au niveau européen (auprès des institutions européennes décisionnaires, auprès des institutions consultatives comme le comité des régions) mais aussi au niveau national auprès de l'Etat (ministères et SGAE) afin d'influencer les décisions françaises défendues au Conseil. Au moment où la France s'apprête à prendre la présidence de l'Union européenne, cette question est tout à fait d'actualité.



Débat partenarial



Absentéisme et souffrance au travail : un fléau maîtrisable par le management.

Organisateur

> Gras Savoye



La DGCL annonçait récemment que le nombre de jours d'arrêt moyen dans la Fonction publique territoriale pour arrêt de travail s'élevait à 20 jours par an et par agent. Les collectivités sont de plus en plus confrontées à des absences de longue durée ou répétées qui impactent à court terme l'organisation du travail et à moyen terme la santé des agents présents au travail (surcharge de travail, sous effectif, souffrance et mal être etc.). Le management, par le biais d'une politique d'entretiens de retour à l'emploi, s'avère un outil de gestion de l'absentéisme pertinent en terme de compréhension et de réflexion sur le phénomène afin de faciliter la mise en place de solutions d'amélioration du bien être au travail des agents. Développer un dialogue social entre hiérarchie et agents, mettre en place une démarche participative reposant sur la communication permet d'instaurer une dimension relationnelle nouvelle au sein de la collectivité. Cet atelier insistera sur la nécessité de sensibiliser et d'impliquer les managers intermédiaires dans cette problématique d'absentéisme. Il présentera également une politique managériale concrète mise en place au sein d'une collectivité, axée sur les entretiens de retour à l'emploi.

7 rencontres organisées par les associations professionnelles ainsi qu'une conférence thématique autour de la ligne TGV Est européenne clôtureront cette 10^e édition.



Rencontres professionnelles

A Aménagement numérique du territoire : enjeu des collectivités territoriales pour un égal accès aux nouveaux services numériques, au réseau du savoir et au développement économique.

Organisateur
 > Association nationale des directeurs généraux et directeurs généraux adjoints des régions et des départements (ANDGDGARD)

Les collectivités territoriales, notamment les départements et les régions, interviennent aujourd'hui de plus en plus dans la réalisation de réseaux d'initiative publique à très haut débit. Elles portent aussi la mise en œuvre d'une démarche, à la fois de développement d'accès aux services administratifs de manière dématérialisée en développant leurs échanges, mais également par la mise en œuvre de réseaux de télécommunications performants pour les particuliers et les entreprises. Ces interventions, dans un domaine nouveau, sont notamment rendues

possibles grâce à l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales et confortent les missions naturelles d'aménagement du territoire, notamment au titre des infrastructures. Elles posent de véritables enjeux en matière du choix des investissements en regard des contraintes économiques. Au cours de cet atelier, il sera important de pouvoir faire évaluer les réseaux d'initiative publique (RIP), ainsi que les services, qui tendent désormais à régir les relations entre administrations, administrés et entreprises.

B Déplacements multi-modaux en ville : transports en commun et modes doux, concurrence ou complémentarité ?

Organisateur
 > Association "Urbanistes des territoires"

C L'intercommunalité peut-elle/doit-elle être chef(e) de file du développement durable dans les territoires ?

Organisateur
 > Association des directeurs généraux des communautés de France (ADGCF)

D L'observatoire de la performance dans les collectivités locales.

Organisateurs
 > AFIGESE
 > CNFPT-INET

La mobilité en agglomération devient un enjeu déterminant pour la vie de la cité. Elle touche à la fois au volet social, économique et environnemental ; les trajets domicile travail, les activités commerciales, la pratique des loisirs, la qualité de vie sont tour à tour concernés. Les transports en commun offrent une alternative au déplacement en véhicule personnel, mais le système a ses limites, notamment au niveau des investissements publics et de la géographie des lieux. L'arrivée des modes doux peut perturber ou améliorer cette première trame, en apportant de nouveaux modes de déplacement urbain, parfois très innovants.

Comment cela se vit-il dans des contextes concrets ? L'opération Vélo'V à Lyon et Villeurbanne offre un réel cas d'école. Ce système, qui structure maintenant tout le centre de l'agglomération lyonnaise, offre de multiples facettes sur la concurrence et la complémentarité que peuvent à la fois apporter les modes doux vis-à-vis des autres modes de déplacement en ville. Les autres villes effectuent des recherches pour aboutir à des résultats analogues. Certaines conclusions peuvent déjà être formulées sur les bonnes pratiques qui peuvent en découler.

De nombreuses communautés, du fait de leurs compétences en matière de développement économique, de protection de l'environnement, de cohésion sociale et d'habitat, voire de politique de la ville, sont en première ligne pour porter la réflexion et la démarche relative au développement durable. Ces politiques s'organisent en étroite collaboration, en complémentarité ou subsidiarité avec les communes membres. C'est donc tout un territoire qui peut se mobiliser sur les enjeux du développement durable, renforcer la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie urbain et rural, environnemental, des citoyens. Cette proximité entre la mise en œuvre des politiques publiques décidées par les élus et les citoyens qui en bénéficient, ce lieu partagé, ce bassin de vie que constitue la communauté, ne sont-ils pas "idéaux" pour concrétiser

la démarche de développement durable, impliquer les citoyens pour la rendre plus efficace et évaluer à la bonne échelle ses effets attendus ? Certaines politiques comme la gestion de l'eau par bassin versant, le traitement "écologique" des déchets ménagers et assimilés, et d'autres dont le périmètre est plus large que celui de la communauté n'ont-elles pas intérêt à s'appuyer sur l'inter-communalité pour amplifier leur efficacité ? La politique de l'habitat et son corollaire la gestion du peuplement (vrai frein à la ghettoïsation des îlots d'habitation) ne sont-elles pas plus cohérentes et crédibles lorsqu'elles sont cogérées à l'échelle intercommunale ? La communauté peut ainsi fédérer les moyens techniques, financiers et humains nécessaires à l'animation d'une démarche de développement durable pérenne sur son territoire.

Afin de faire face au défi majeur de la recherche de marges de manœuvre financières, les structures publiques ont mis en place des démarches de performance. L'Etat a axé principalement sa démarche autour de la LOLF avec un angle d'attaque plutôt budgétaire. Les démarches des collectivités locales sont à la fois plus larges (elles ne se cantonnent pas au seul champ budgétaire), mais aussi plus variées et plus riches (la performance c'est aussi les centres de responsabilité, la prospective,...). Si l'entrée budgétaire est séduisante, elle est aussi plus réductrice. Une telle démarche doit être accompagnée d'autres axes centraux de modernisation : management, conduite de projet, processus, contrôle

de gestion, audit, évaluation des politiques publiques... Une autre "école" commence peu à peu à prendre forme dans les collectivités locales : il s'agit de moderniser le fonctionnement des services avant d'entamer une démarche budgétaire. L'objet de cet atelier est de présenter :
 • les enquêtes 2007 menées par l'Observatoire de la performance (co-piloté par l'Afigese et le CNFPT-INET) sur les démarches de performance initiées par les collectivités françaises ;
 • quelques exemples, certains privilégiant une approche budgétaire, d'autres une approche managériale plus large : Grand Lyon, ville de Paris ;
 • des bonnes pratiques de performance en Europe par un représentant du Conseil de l'Europe.



Territorialisation : menace ou levier de l'action publique ?

E

Organisateur
 > ADT-Anciens de l'INET

La territorialisation de l'action publique est à la mode dans de nombreuses collectivités territoriales : celle-ci engendrerait plus de proximité et plus de démocratie et d'efficacité. La territorialisation permettrait ainsi d'assurer une meilleure équité territoriale. Dans le champ managérial également, la territorialisation engendrerait une meilleure transversalité, une plus grande réactivité, elle favoriserait la logique de projet. Il convient de s'interroger sur ces affirmations et sur le concept de territorialisation (territoires de projet ou territoires institutionnalisés, territorialisation de politiques et/ou de service...). Ne conduit-elle pas dans certaines conditions à l'inverse des résultats recherchés ? La superposition de ces nouveaux territoires aux territoires institutionnels déjà nombreux dans notre pays, ne risque-t-elle pas de

constituer un véritable "mille-feuille indigeste" nuisant à l'efficacité comme à la transparence ? L'énergie nécessaire à cette nouvelle gouvernance est-elle bien investie ? Les citoyens sont-ils mieux associés ? La recherche d'une meilleure équité territoriale ne conduit-elle pas à privilégier certains territoires au détriment d'autres ? Un découpage pertinent et universel peut-il assurer à la fois plus de cohésion sociale, plus de cohérence économique, une légitimité politique renforcée et une meilleure efficacité des politiques publiques à l'échelle locale ? L'atelier bénéficiera de l'expérience d'une grande collectivité au territoire fortement contrasté, le conseil général de l'Essonne, et d'une commune située dans un territoire difficile, Vaulx-en-Velin, avec un éclairage théorique et la prise de recul d'un expert.



Le changement dans les organisations publiques et le rôle de la communication.

F

Organisateur
 > Association "Communication publique"

A l'instar des entreprises en concurrence, les administrations et services publics changent. Ils adaptent leur stratégie aux mutations technologiques et aux ouvertures internationales, ainsi que leur structure pour plus d'efficacité et de qualité de service. Les organisations publiques se trouvent engagées, en permanence et parfois dans l'urgence, dans des opérations de changements à la fois profondes et délicates. Toutes les ressources de la communi-

cation sont fortement sollicitées par l'adaptation des organisations à leur environnement. Comment les communications externe et interne sont-elles à ces occasions mises à contribution ? Comment s'organise la communication pour mieux répondre à ces attentes d'évolution et contribuer à la modernisation publique ? Comment sensibiliser managers et personnels sur les exigences accrues d'information et de relation ?



Pourquoi et comment clarifier le rôle et la place du DGS ?

G

Organisateur
 > Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT)

Depuis plusieurs années, le SNDGCT revendique l'institutionnalisation de la fonction de directeur général des services au sein des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et une définition légale de son champ de compétence afin de clarifier son rôle dans les affaires générales de la collectivité. L'accroissement des compétences des collectivités territoriales, l'élargissement constant de leur périmètre d'intervention, la complexité croissante de l'action publique qu'il est nécessaire de contrôler, d'évaluer et d'adapter en permanence, exigent des équipes de direction générale solides, disposant de la confiance et de l'autorité pour mener à bien les

missions de direction et de coordination des services et la conduite du changement. C'est la raison pour laquelle le SNDGCT milite non seulement pour une clarification, mais aussi pour un renforcement des attributions des DGS. Il revendique pour cette fonction une mission générale de préparation et d'exécution des actes de la collectivité sous l'autorité et le contrôle de l'autorité territoriale. Il a élaboré à cette fin plusieurs propositions de modification du Code général des collectivités territoriales et d'autres textes législatifs (CMP) et réglementaires qu'il souhaite voir prendre en considération par les pouvoirs publics.



Conférence thématique TGV Est

"Vers une Europe à Grande vitesse ? Juin 2007-Décembre 2007, et après..."

Enjeu de développement et questions prospectives autour de la ligne TGV Est européenne.

Organisateur

> Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales

La ligne TGV Est européenne, "accélérateur de tendance" pour le développement d'un territoire, a impulsé une nouvelle dynamique de croissance dans le Grand Est de la France. Pour autant, deux questions essentielles subsistent sur l'accompagnement et la poursuite de cet instrument de développement. Il s'agit de donner une cohérence au développement de cet équipement et à son impact en termes d'aménagement. Ces enjeux dépassent le simple cadre économique local pour penser une Europe de la grande vitesse connectant les différentes régions.

Première table-ronde

Il s'agit de rétablir les liens naturels que l'Alsace entretient avec ses partenaires-voisins européens.

- Quel engagement et quelle place de l'Etat et des collectivités françaises pour la poursuite de la magistrale ?
- Quelles attentes et quelles volontés sont exprimées au-delà de la frontière ?

Deuxième table-ronde

La connexion du Grand Est aux autres régions françaises est également un enjeu d'aménagement déterminant.

- Quelle priorité donnée à l'interconnexion régionale à grande vitesse en France ?
- Quelle volonté politique ?